AVIS AUX AGENCES DE VOYAGES

Avantages Commerciaux et Modalités de Paiement Omra 2020

Air Algérie a le plaisir de vous communiquer les avantages commerciaux et les modalités de paiement Omra 2020, en vigueur à compter de la date de diffusion du présent avis.

Sont concernées, toutes vos nouvelles demandes et/ou celles en cours de traitement.

L'e-mail est le moyen exclusif pour l'introduction de vos demandes et échanges avec les Directions Régionales d'Air Algérie.

Deux formules vous sont proposées avec des avantages tarifaires en fonction du volume :

La « formule vol(s) complet(s) » et la « formule Bloc Sièges »

La priorité sera accordée à vos demandes de type « formule vol(s) complet(s) ».

Important:

Quelque soit la formule retenue :

- Le premier versement intervient à la confirmation de votre commande.
- Les versements ne sont ni remboursables ni transférables, sauf dans le cas où l'annulation du vol incombe à Air Algérie.
- Le non-respect des délais de paiement entraine l'annulation systématique et sans notification, de votre commande.

Formule Vol(s) Complet(s)

Formule Bloc Sièges

- Entre 250 et 300 Sièges (Gros Porteur)
- Entre 140 et 150 Sièges (Moyen Porteur)

Avantages Tarifaires:

01 Vol: - 02%
 Entre 02 et 04 vols: - 04%
 Entre 05 et 09 vols: - 06%
 10 vols et plus: - 10%

Réf. tarif en vigueur HT hors Ramadan

Modalités de paiement :

- Versement de 10% du montant global en HT à la commande.
- Rajout d'un versement de 40% du montant global en HT à J -30 du vol.
- Versement final de la différence de 50% à J-10 (TTC), suivi de la transmission de la liste passager

NB: Si **remplissage inférieur à 95**%, Air Algérie se réserve le droit d'annuler la commande de l'agence ou de la maintenir moyennant :

- Redressement de l'agence au tarif en vigueur sur le nombre de passagers effectif.
- Commercialisation du résiduel

• A partir de 10 sièges

Avantages Tarifaires:

Entre 500 et 999 sièges : - 02%
Entre 1000 et 1999 : - 04%
A partir de 2000 et plus : - 06%

Réf. tarif en vigueur HT hors Ramadan

Modalités de paiement :

- Versement de 50% en HT du montant global/Vol confirmé à la commande.
- Versement final de la différence 50% à J-10 (TTC) du montant global/Vol, suivi de la transmission de la liste passager.

NB: la pénalité d'annulation partielle entre j-30 et j-10 est de 20.000 DZD.